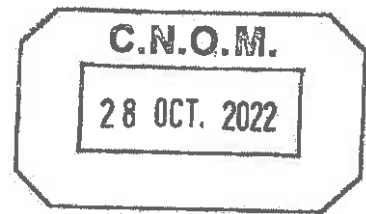




**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*



SP

*Paris, le 25 OCT. 2022*

Nos Réf. : Cab/BB/EM/D-22-022302

Monsieur le Président,

Je souhaite, avant toute chose, remercier sincèrement tous les médecins pour leur mobilisation exceptionnelle dans la campagne de vaccination anti-Covid-19. Le franchissement du cap des 150 millions d'injections réalisées depuis le début de la campagne démontre la mobilisation hors norme de tous les professionnels de santé durant cette crise, tant pour la primo-vaccination que pour les rappels.

Le Gouvernement a lancé, le 3 octobre dernier, la campagne de vaccination automnale contre le Covid-19. Cette campagne est ouverte aux personnes âgées de 60 ans et plus, aux résidents d'EHPAD et d'USLD, aux personnes à risque de forme grave de Covid-19, aux femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse, ainsi qu'aux personnes vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables ou immunodéprimées, notamment les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, conformément aux recommandations des autorités scientifiques. Cette nouvelle dose de rappel est ouverte à partir de 3 mois après la dernière injection ou infection pour les résidents d'EHPAD et USLD et les personnes âgées de 80 ans et plus, et à partir de 6 mois pour les autres populations éligibles. Pour ces dernières, en cas d'infection récente au Covid-19, le rappel est recommandé dès 3 mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection. Il est à rappeler qu'avoir reçu un premier ou un deuxième rappel n'est pas obligatoire pour recevoir ce rappel d'automne. **La seule condition est de disposer d'un schéma de primo-vaccination, et de respecter les délais post-injection ou infection susmentionnés**

Dans le contexte actuel de reprise épidémique, et afin de maintenir un niveau optimal d'immunisation chez les personnes à risque et leur entourage, **il est important de poursuivre la mobilisation autour de la vaccination automnale. Pour cette campagne, des vaccins bivalents, adaptés aux sous-lignages en circulation du variant Omicron, sont disponibles et offrent une protection efficace contre le Covid-19 (il s'agit des vaccins Moderna BA.1 et Pfizer BA.4-5).** Selon les recommandations de la Haute autorité de Santé, le rappel automnal doit être réalisé préférentiellement avec un vaccin adapté, quel que soit le ou les vaccins utilisés précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, il est recommandé d'utiliser le vaccin adapté Pfizer. Dès le lancement de la campagne de vaccination antigrippale le 18 octobre, les vaccinations contre la grippe saisonnière et contre le Covid-19 pourront être effectuées conjointement pour les personnes éligibles aux deux campagnes, sur deux sites d'injection différents.

...

Monsieur François ARNAULT  
Président  
Conseil national de l'Ordre des médecins  
4, rue Léon Jost  
75855 PARIS Cedex 17

Dans ce cadre, votre profession joue un rôle central afin d'atteindre les populations les plus vulnérables et les plus isolées. Je vous invite ainsi à maintenir, autant que possible, une offre de proximité suffisante cette saison, en particulier dans les zones rurales, et à commander des flacons en nombre suffisant.

Enfin, votre proximité avec vos patients et le lien de confiance qui vous lie sont essentiels pour accompagner cette démarche. L'Assurance Maladie met à disposition de l'ensemble des médecins traitants un tableau de bord de leur patientèle non vaccinée ou n'ayant pas encore bénéficié d'un rappel vaccinal, cet outil est particulièrement utile pour atteindre les patients les plus à risques.

Je vous remercie par avance et sais pouvoir compter sur votre implication et votre engagement.

*Merci pour votre engagement.  
Avec toute ma confiance.*

François BRAUN

